



ESV-ERC-EST

Petits collectifs

Vous entendez toutes et tous ces termes et ces annonces de restructurations.

Selon la Direction rien ne changera !

Et pourtant les risques sont réels !!!



Évolution de
carrière

Séparation par
produits

Fermeture de gares

Statut

Productivité

EAS

Rémunération

Isolement

Productivité

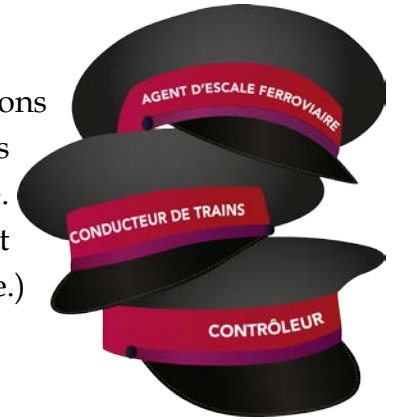
RH 0077

sédentarisation

Destruction des filières
métiers

Ce qui se cache derrière ces termes.

Les ESV (Etablissement de Service Voyage), ERC (Etablissement Relations Clientèles), EST (Etablissement Service Transilien) sont des établissements dédiés à des activités qui voient le jour partout en France. Dans ces établissements, la Direction mélange les métiers en les classant par produits ou axes (TER, Voyages, Transilien, relation RER spécifique.)



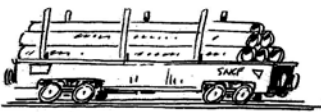
Mais alors ça change quoi ?

Avant, nos établissements étaient bâtis autour des métiers. Aujourd'hui, la Direction veut créer des établissements en fonction des activités et met donc en œuvre ce que nous avons combattu en 2001. **La gestion par activité!** Un contrôleur par exemple, ne sera plus de la grande famille des contrôleurs. Mais de la famille de son activité TER ou Grande Ligne par exemple. Or, le respect des métiers tels que définis dans notre réglementation actuelle, garantissait des parcours professionnels permettant de passer d'une activité à une autre. Le contrôleur banlieue, passait au TER puis s'il le voulait rejoignait l'activité TGV. Avec leurs nouveaux établissements dédiés, les passerelles entre activités seront bien trop faibles pour durer dans le temps. L'exemple du FRET ou l'on avait promis aux conducteurs et aux agents sédentaires des passerelles entre les activités, démontre que ces accords sont applicables en fonction des besoins et des marchés obtenus. Si l'activité ne veut pas « lâcher » l'agent, plus rien ne l'y oblige....

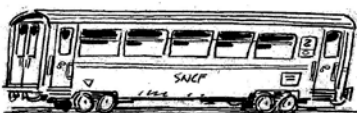
La concurrence.

Par cette gestion par activités, l'entreprise souhaite préparer l'arrivée de la concurrence, mais surtout la filialisation possible en fonction des appels d'offres. Avant la privatisation éventuelle de certains produits rentables.

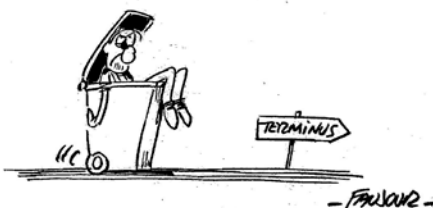
FRET



VOYAGEURS



SALARIES...



Les cheminots feront partie de l'appel d'offre et leurs conditions de travail seront la variable d'ajustement.

Les risques pour la sauvegarde de l'entreprise sont réels. En effet, une fois les services commerciaux gares externalisés, l'accord d'entreprise durement défendu pendant les grèves de juin ne s'appliquera plus. Les conditions de travail des agents seront régies par la Convention Collective Nationale. Les conditions de travail se dégraderont au profit d'une rentabilité accrue. Seules les règles du marché de la concurrence intéresseront nos dirigeants. Le statut des cheminots sera lui aussi mis à mal : l'attachement à la caisse de prévoyance, le régime de retraite, la grille salariale, l'avancement, les facilités de circulations seront remis en cause.

Et pour preuve voici ce qui se passe déjà dans nos régions !

Et pour preuve voici ce qui se passe déjà dans nos régions !

Extrait d'un listing de notation après mise en place des ESV et ERC :

N°	Etablissement	UO	Immat	Nom	Prénom	Grade-Spec	Q	N	PR
1	ERC TER	EQ ASCT TER				CBORP	C	02	13
2	ERC TER	ADPU RH COMM TER				AADSP	C	02	13
3	ERC TER	EVH VENTE TER				ACSP	C	02	13
4	DR	ACV HN CBORP				ACSP VSG	C	02	13
5	ERC TER	ESCALE				AMVKH	C	02	13
6	ERC TER	EQ ASCT TER				AMVKH MVT	C	02	13
7	ERC TER	TR ASCT TER				CBORP	C	02	13
8	ERC TER	EQ ASCT TER				CBORP	C	02	13
9	ERC TER	ESCALE				CBORP	C	02	13
10	ERC TER	EVH VENTE TER				CBORP	C	02	13
11	ERC TER	EQ ASCT TER				ACSP VSG	C	02	13
12	ERC TER	TR ASCT TER				AMVKH MVT	C	02	13
13	ERC TER	EVH COMM TER				CBORP	C	02	13
14	ERC TER	EVH VENTE TER				CBORP	C	02	13
15	ERC TER	EQ ASCT TER				CBORP	C	02	13
16	ERC TER	EVH ESCALE TER				ACSP VSG	C	02	13
17	ERC TER	EQ ASCT TER				ACSP VSG	C	02	13
18	DR DE					CBORP	C	02	13
19	ERC TER					AMVKH MVT	C	02	13

Dans les mêmes listings d'établissements, on retrouve l'ensemble des métiers. **Faisant reculer certains de plusieurs places sur leur avancement.**

Mais surtout dans ces mêmes listings les agents seront mis en concurrence pour obtenir une position de rémunération, et ce quelques soient leurs métiers !

La direction applique le RH 910 (pour l'instant), mais cette disposition ne suffit plus à assurer une égalité de traitement !

Et avec la mise en place des nouveaux délégués du personnel lorsqu'il y aura élections, la représentation des cheminots ne sera plus forcément faite par quelqu'un du métier.

Demain, celui qui défendra votre cas ne connaîtra peut être pas votre métier. **Inadmissible !!!**

La direction communique aux agents les « bienfaits » de ces restructurations. Que rien ne changera pour eux, et que c'est purement administratif.

Et dans le même temps elle affirme qu'il faudra une « porosité » entre les métiers. Ce qui indique qu'un agent d'escale pourra être amené à accompagner des trains, et qu'un agent de contrôle pourra faire de l'accueil etc... La Direction affirme aussi que dans les métiers, les prérogatives ne seront pas les mêmes entre Voyages et TER. Elle crée une hiérarchie entre les activités, et les répercute sur les cheminots.

INADMISSIBLE



Depuis 2001 et CAP Client, la Direction de la SNCF ne s'est jamais cachée de l'orientation qu'elle voulait donner à notre entreprise publique SNCF en valorisant la libéralisation et la privatisation.

Cette orientation libérale a été très fortement combattue par SUD-Rail car elle constitue le prélude à l'éclatement total de l'entreprise en gestion par activités autonomes et indépendantes, autant financièrement que par son management ou ses métiers.

En créant cette hydre à 3 têtes en Aout 2014, Direction et Gouvernement avancent et rendent possible des privatisations/filialisations partielles des activités et sous activités de l'entreprise.

Alors que la Direction avance ses projets antisociaux, nos Syndicats et les cheminots doivent réaffirmer lutter contre la casse de l'entreprise et le dumping social sous prétexte de préparation à la concurrence.

SUD-Rail rappellera à la direction notre volonté de maintien des métiers, des filières, de l'unicité des métiers, des déroulements de carrière.

Que les garanties sur ces points passent par le maintien d'IRP métiers, mieux à même de gérer ces problématiques. Que les dispositions du RH 910 ne sont pas suffisantes et ne répondent pas aux impacts de ces restructurations. Que les cheminots réclament des garanties sur leur avenir. Que des évolutions au sein du même métier ou au sein de l'entreprise ne doivent pas être soumises aux seuls besoins de l'entreprise. Chaque cheminot doit pouvoir décider de son parcours professionnel.



Il est temps de mettre un terme à cette politique d'entreprise.

Les cheminots ne sont pas des variables d'ajustement.

Les cheminots ne sont pas privatisables.

Les cheminots ne sont pas un produit marchand.

Notre Fédération proposera aux autres Fédérations dans la lutte, un moment fort rassemblant les cheminots, en alertant les pouvoirs publics, usagers, des risques de cette gestion par produits.

FEDERATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBERATION 93200 SAINT DENIS

TEL: 01 42 43 35 75

sud.rail.federation@gmail.com

FACEBOOK : @sudrailofficiel

FAX : 01 42 43 36 67

INTERNET : www.sudrail.fr

TWITTER : @Fede_SUD_Rail